

Quetigny, le 22 janvier 2020

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*du 21 janvier 2020*

Etaient présents : MM. R. DETANG, J.M. VALLET, Mme C. GOZZI, Mr M. JELLAL, Mme I. PASTEUR, MM M. LUCHIN, P. SCHMITT, Mme S. MUTIN, Mr S. BENNIS, Mmes K. BOUZIANE, L. CHAMPION, P. BONNEAU, MM V. GNAHOUROU, P. CARRION, Mme C. METTETAL, Mr D. REUET, Mme E. DUPAQUIER, Mr A.D. DIOUF , Mme D. PAWELEC, MM. D. SERGENT, S. KENCKER, P. ABECASSIS.

Etaient excusés : Mme O. LOURS (pouvoir à P. SCHMITT), Mr M. BACHELARD (pouvoir à R. DETANG), Mme A. ADOM (pouvoir à C. GOZZI), MM. J. EL BAKKOUCHI (pouvoir I. PASTEUR), D. THIEULEUX, Mme M. GRENIER (pouvoir à D. SERGENT), Mr D. SIMONCINI.

**Secrétaire de séance : Mario LUCHIN**

**22 présents – 27 votants**

### **DIRECTION GENERALE**

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2019

### **POLE STRATEGIE URBAINE ET PATRIMONIALE**

2. Demande de subvention d'investissement au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – programmation 2020 – Mise en sécurité de la parcelle AE326 (site de l'ex l'ENITA)

### **POLE OPTIMISATION DES RESSOURCES**

#### **Finances**

3. Décision Modificative N°4 pour l'exercice 2019 – Budget principal

#### **Ressources Humaines**

4. Autorisation spéciale d'absence dans le cadre de la procréation médicale assistée (PMA)

### **POLE POPULATION**

#### **Actions culturelles**

5. Convention partenariale de mise à disposition de locaux à titre gracieux - Groupe RED

#### **Actions éducatives**

6. Convention Accueil-Jeune Ville de Quetigny – Direction Départementale de la Cohésion Sociale – année 2020

7. Convention Ville de Quetigny – Association CSF LUDOTHEQUE – année 2020
8. Micro crèche « Les Moussaillons » - poursuite de l'activité

### **Sport vie associative**

9. Convention annuelle avec l'association Centre Social « La Passerelle » pour l'année 2020

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Marchés à Procédure Adaptée signée depuis le 17/12/2019, renouvellements d'adhésions aux associations dont la commune est membre, délivrances de concessions au cimetière communal, règlement de frais et honoraires.

## **DIRECTION GENERALE**

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019**

Décision :

1 voix contre : P. Abecassis

25 voix pour : R. Detang, J.M. Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S. Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, J. El Bakkouchi, D. Ruet, E. Dupaquier, A.D. Diouf, D. Pawelec, D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier.

## **POLE STRATEGIE URBAINE ET PATRIMONIALE**

### **2. DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - PROGRAMMATION 2020 - MISE EN SECURITE DE LA PARCELLE AE326 (SITE DE L'EX L'ENITA)**

Rapporteur : J.M. VALLET, Premier Adjoint délégué au Patrimoine, aux projets urbains et à la tranquillité publique

Décision : Unanimité

Afin de sécuriser un ensemble immobilier implanté sur une parcelle de 16 012m<sup>2</sup>, situé au 19 boulevard Olivier de Serres à Quetigny, le Conseil Municipal valide dans un premier temps l'opération de mise en sécurité du site de l'ex ENITA, pour un montant estimatif hors taxes de 39 084 € HT.

Le Conseil Municipal décide ensuite de solliciter une subvention de l'Etat pour le financement de cette opération, au titre de la programmation 2020 de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à ce dossier.

## **POLE OPTIMISATION DES RESSOURCES**

### **FINANCES**

### **3. DECISION MODIFICATIVE N°4 POUR L'EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Au vu de la nécessité d'inscrire des dépenses et recettes nouvelles au Budget de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'adopter une Décision Modificative n° 4, préservant l'équilibre de chaque section.

## RESSOURCES HUMAINES

### **4. AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE DANS LE CADRE DE LA PROCREATION MEDICALE ASSISTEE (PMA)**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide d'instaurer pour les agents communaux un droit d'autorisation d'absence pour les actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation.

## POLE POPULATION

### ACTIONS CULTURELLES

### **5. CONVENTION PARTENARIALE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRACIEUX - GROUPE RED**

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux entre la Ville de Quetigny et le groupe RED, qui participera à une action culturelle municipale ou au bénéfice des élèves de l'EMMDA, et à signer les éventuels avenants pouvant survenir au cours de l'exécution de celle-ci.

### ACTIONS EDUCATIVES

### **6. CONVENTION ACCUEIL-JEUNE VILLE DE QUETIGNY - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE - ANNEE 2020**

Rapporteur : Moulay JELLAL, Adjoint délégué à l'Action Éducative

Décision : Unanimité

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention annuelle Accueil-Jeune établie entre la ville de Quetigny et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale au titre de l'année 2020, qui entend poser les fondements d'une collaboration concertée et constructive à destination des jeunes âgés de 14 à 17 ans domiciliés à Quetigny.

### **7. CONVENTION VILLE DE QUETIGNY - ASSOCIATION CSF LUDOTHEQUE - ANNEE 2020**

Rapporteur : Moulay JELLAL, Adjoint délégué à l'Action Éducative

Décision : Unanimité

Afin d'assurer un accompagnement éducatif de qualité aux jeunes quetignois, la ville de Quetigny a décidé de favoriser le partenariat avec l'association CSF ludothèque, qui propose notamment des activités autour du jeu, ainsi que des actions dites de « parentalité » à travers son dispositif LAEP (Lieu d'Accueil Parents-Enfants).

Le Conseil Municipal autorise l'attribution à l'association CSF Ludothèque une subvention annuelle d'un montant maximum de 40 370 € au titre de l'exercice 2020, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention annuelle afférente.

### **8. MICRO CRECHE « LES MOUSSAILLONS » - POURSUITE DE L'ACTIVITE**

Rapporteur : Moulay JELLAL, Adjoint délégué à l'Action Éducative

Décision : Unanimité

Afin d'assurer la poursuite de l'activité de la micro crèche « Les Moussaillons », le Conseil Municipal confirme la nécessité de poursuivre le service offert aux familles quetignaises dans le respect du contrat enfance-jeunesse passé avec la Caisse d'Allocations Familiales ; confie à la SAS Léo Lagrange Petite Enfance Aura Nord la

réservation des 10 places d'accueil collectif 0-4 ans du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020 au prix de 560 euros TTC mensuel par place soit un montant maximum de 33 600 euros pour la période, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant de formaliser la démarche.

## **SPORT VIE ASSOCIATIVE**

### **9. CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE POUR L'ANNEE 2020**

Rapporteur : V.GNAHOUROU, Conseiller municipal délégué à l'engagement citoyen et à la démocratie participative

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal autorise l'attribution au Centre Social « La Passerelle » d'une subvention annuelle d'un montant maximum de 163 000 € au titre de l'exercice 2020, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention annuelle qui précise l'objet de cette subvention, ainsi que les conditions de son versement et de son utilisation.

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Marchés à Procédure Adaptée signée depuis le 17/12/2019, renouvellements d'adhésions aux associations dont la commune est membre, délivrances de concessions au cimetière communal, règlement de frais et honoraires.